

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°49 du 25 novembre 2011

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°14

ERRATUM

à l'arrêté n° 195 du 22 septembre 2011 fixant au sein de la marine nationale la liste des autorités militaires de premier niveau et des autorités militaires de deuxième niveau.

Du 10 octobre 2011

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *bureau « réformes, organisation et affaires juridiques ».*

ERRATUM à l'arrêté n° 195 du 22 septembre 2011 fixant au sein de la marine nationale la liste des autorités militaires de premier niveau et des autorités militaires de deuxième niveau.

Du 10 octobre 2011

NOR D E F B 1 1 5 1 7 6 7 Z

Texte modifié :

Arrêté n° 195 du 22 septembre 2011 (BOC N° 40 du 30 septembre 2011, texte 23 ; BOEM 144.1).

Référence de publication : BOC N°49 du 25 novembre 2011, texte 14.

L'arrêté n° 195 du 22 septembre 2011 est modifié comme suit :

Dans l'annexe, au point 2. « ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE ».

Au lieu de :

«

Centre de soutien informatique des applications métiers (CSIAM).	Chef du centre de soutien informatique des applications métiers (CSIAM).
--	--

» ;

Lire :

«

Centre informatique des applications métiers (CIAM).	Chef du centre informatique des applications métiers (CIAM).
--	--

».